

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 8 octobre 2010

Service instructeur
Service de l'Action Internationale,
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2010-12-10-1

Service consulté

**COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE)
PROGRAMME DE TRAVAIL 2010-2013**

Résumé : *Il vous est proposé d'approuver le programme de travail 2010-2013 du partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw (Pologne).*

Le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw (Pologne) ont conclu un accord de coopération en 2001 afin de favoriser l'intégration de la Pologne dans l'Union européenne et de développer les échanges et l'amitié entre les populations des deux collectivités.

Conformément à l'article 1 de l'avenant n°1 à l'accord de coopération entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, les membres du Comité Mixte (désignés par les assemblées respectives des deux collectivités) élaborent conjointement un programme de travail trisannuel. Ce dernier fait ensuite l'objet d'une délibération des deux assemblées.

Le Comité Mixte, réuni le 29 juin 2010, a élaboré le programme de travail 2010-2013 joint en annexe. Cette nouvelle période sera consacrée à la poursuite des échanges entre populations (culturels, sportifs ...) initiés depuis 2007. Les échanges techniques entre les deux collectivités continueront également à être organisés (environnement, social...).

Il vous est proposé d'approuver ce programme de travail et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Coopération
entre le Département du Haut-Rhin (République Française)
et le Powiat de Wrocław (République de Pologne)

Programme de travail 2010-2013

Conformément à l'article 1 de l'avenant n°1 du 19 mai 2004 à l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wrocław, les Parties élaborent conjointement un programme de travail trisannuel.

I. Domaines d'action pour la période 2010-2013

Les domaines suivants ont été retenus :

1. Culture

- Organisation d'actions culturelles communes,
- Actions visant à favoriser les projets culturels menés en commun par des acteurs du Haut-Rhin et du Powiat.

2. Sport

- Actions visant à encourager les manifestations sportives entre clubs de sport du Haut-Rhin et du Powiat.

3. Enseignement

- Actions visant à favoriser les projets de coopération menés par des établissements scolaires du Département et du Powiat, dans un domaine en relation avec la matière enseignée (hors voyage découverte),
- Actions visant à encourager les séjours découverte pour des élèves français apprenant le polonais ou pour des élèves polonais apprenant le français.

4. Environnement

- Echanges de savoir-faire en matière de gestion de l'eau, de protection de la nature, de développement économique durable et d'éducation à l'environnement.
- Soutien à des actions menées par des associations du Haut-Rhin et du Powiat dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

5. Social

- Poursuite des échanges de savoir-faire dans le domaine social.

6. Tourisme

- Coopération dans le domaine du tourisme,
- Organisation d'une exposition de photos,
- Elaboration d'un calendrier des manifestations touristiques et culturelles dans le Haut-Rhin et dans le Powiat de Wrocław.

7. Coopération tripartite

- Coopération entre le Powiat, le Département et le Kreis Borken (Allemagne) sur un projet à définir.

8. Agriculture

- Actions visant à encourager la coopération entre chambres d'agriculture et/ou associations agricoles.

9. Coopération au niveau des communes/communautés de communes

- Poursuite des actions visant à favoriser les partenariats entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes haut-rhinoises et polonaises.

II. Pilotage et financement des actions de coopération

Conformément à l'article 2 de l'avenant n° 1 à l'accord mentionné ci-dessus, le pilotage et l'évaluation des actions de coopération relèvent du Comité Mixte.

Le financement des actions de coopération est réalisé conformément aux dispositions de l'article 2 de l'avenant n°2 du 3 décembre 2008 à l'accord de coopération.

Etabli à le en deux exemplaires rédigés chacun en polonais et en français, les deux textes ayant la même valeur juridique.

Pour le Powiat de Wrocław

Pour le Département du Haut-Rhin

Andrzej WĄSIK
Staroste

Charles BUTTNER
Président du Conseil Général

Ireneusz SŁOMA
Vice-Staroste